RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Arrêté du 22 juillet 1981
approuvant l'inscription à l'inventaire
du bâtiment no 187, parcelle no 1580,
sis sur la commune de Vernier

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire du bâtiment no 187, sis sur la parcelle no 1580, feuille no 47 du cadastre de la commune de Vernier, inscrit au registre foncier au nom de Monsieur F. LULLIN;

attendu que le propriétaire a été invité à communiquer ses observations éventuelles le 21 décembre 1979;

vu le préavis de la commune du 22 mai 1981;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 29 juin 1981;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

A R R E T E :

Article 1

Le bâtiment no 187, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours à compter de sa notification.

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

CADASTRE
(Service technique du Registre Foncier)

Extrait du plan cadastral 47

Reproduction interdite

Commune de VERNIER

Echelle 1 : 500



31 AOUT 1979